## Protection de la société—Loi

alors notre pays remettrait des distinctions honorifiques à des citoyens d'autres pays et je pense qu'il faudrait à cet égard tenir des consultations avec les gouvernements en cause. Je crois que cette question devrait faire l'objet de négociations avec d'autres pays avant même d'être envisagée.

[Français]

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre semble disposée à déclarer qu'il est 6 heures. D'accord?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 5 h 23.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1976 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL, Nº 1

MESURE PRÉVOYANT LA PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE CONTRE LES AUTEURS DE CRIMES VIOLENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Basford: Que le bill C-83, tendant à mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je crois savoir que le ministre de la Justice (M. Basford) et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) désirent présenter des observations sur la recevabilité de l'amendement déposé par le député de Calgary-Nord. La Chambre seraitelle d'accord pour reporter cette affaire à demain 3 heures, heure à laquelle M. l'Orateur entendrait discuter le pour et le contre sur la recevabilité de l'amendement? En attendant, la Chambre poursuivrait la discussion de la motion de deuxième lecture du bill C-83. La Chambre est-elle d'accord?

M. Basford: Monsieur l'Orateur, dans mon intervention de cet après-midi, j'ai réservé les droits du gouvernement. Il est possible que quelqu'un d'autre que moi commente l'amendement. J'espère que cela sera admis.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[M. Dionne (Northumberland-Miramichi).]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il en est ainsi ordonné.

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, avant d'être si poliment interrompu à 5 heures, je faisais valoir que le bill est muet sur la question des autochtones, et sur les dispositions relatives aux drogues dures

Au début de ses propos, le ministre de la Justice (M. Basford) a exposé certains des grands idéals qui ont motivé la présentation du bill, en matière d'amélioration de notre système de justice pénale. S'il est un idéal qui doit lui être cher comme à tous les députés, c'est bien celui de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Je demande au ministre de relire la réponse du ministre des Travaux publics (M. Drury), telle qu'elle figure en page 11457 du hansard du 3 mars. Je sais que le ministre a agi de bonne foi, et qu'il cherche sérieusement à se renseigner sur cette affaire.

Chaque député à mon avis devrait scruter attentivement la réponse faite le 3 mars par le ministre des Travaux publics à la question du député de Calgary-Nord (M. Woolliams). Pour ma part, je l'ai lue attentivement. C'est le seul incident sur lequel j'attire l'attention des députés. Il est de nature à inquiéter le ministre, et tous les députés. Nonobstant toutes les consultations auxquelles le ministre pourrait procéder, j'espère qu'il étudiera sérieusement la déclaration faite par le ministre des Travaux publics le 3 mars en réponse au député de Calgary-Nord. Qu'il me soit permis de faire consigner à nouveau la réponse que donnait le ministre des Travaux publics au député de Calgary-Nord. La voici:

J'ai aussi eu un entretien avec le juge en chef associé du Québec, tout comme, je l'ai découvert alors, un très grand nombre de citoyens qui, soucieux du bien public, ont tenté de trouver une solution à un problème épineux et jusqu'à un certain point sans précédent. L'honorable juge Mackay a laissé entendre que mon intervention, quelle qu'ait pu être sa nature—il ne donne d'ailleurs aucune indication à cet égard—n'a pas eu le résultat escompté.

En toute justice, je signale que le ministre a déclaré ne pas avoir voulu influer sur la décision du juge. Néanmoins, tous les députés qui ont lu cette réponse doivent se demander si une telle intervention est acceptable si l'on veut instaurer le système juridique indépendant que le ministre de la Justice a décrit de façon si éloquente. Une telle intervention est-elle conforme à l'un des objectifs de la mesure? Le ministre de la Justice du gouvernement peut-il et doit-il mettre en doute l'action d'un autre ministre?

J'aimerais maintenant parler du contrôle des armes à feu. Malgré ce que le député de Calgary-Nord a dit cet après-midi, je n'ai vu aucune disposition dans le bill stipulant l'enregistrement des fusils ou armes à feu. Le bill contient des dispositions sur les permis et la propriété. Tous les députés ont reçu beaucoup de lettres de ceux qui s'intéressent aux sports qui comportent l'utilisation d'une arme à feu. Il est important de tenir compte des objectifs des organismes valables; soit dit en passant, le bill contient bon nombre de leurs recommandations utiles.

J'ai sous les yeux un mémoire présenté par le B.C. Wildlife Federation. Ce mémoire concerne le contrôle des armes à feu. Il dit en caractères gras que tous les propriétaires d'armes à feu devraient avoir un permis. Le bill fait ce que la B.C. Wildlife Federation demande et ce que bien d'autres clubs de personnes intéressées aux armes à feu ont demandé. Pour ma part, on m'a exhorté à ne pas me mêler à la question de l'enregistrement des armes à feu. A mon avis, il faut féliciter le gouvernement de la façon raisonnable dont in envisage le contrôle des armes à feu.